

Klapuchová, Petra

## Parcours historique de l'évolution de(s) identité(s) au Québec

In: Klapuchová, Petra. *Approche épilinguistique des adolescents québécois sur la situation linguistique au Québec*. Première édition Brno: Masaryk University Press, 2020, pp. 13-32

ISBN 978-80-210-9732-2; ISBN 978-80-210-9733-9 (online ; pdf)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/143538>

Access Date: 17. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

# 1 PARCOURS HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DE(S) IDENTITÉ(S) AU QUÉBEC

Le prestige généralement accordé au français n'a pas toujours été à haut niveau au Canada. Au cours de la première période de la colonisation du territoire québécois, la langue française fleurissait. Et ceci même si les colons ne provenaient pas de la même région de la France et même si leurs relations sociolinguistiques ne se formaient que dans les ports et pendant le voyage. La fin de cette époque est marquée par le Traité de Paris, en 1763, par lequel le Canada est cédé aux britanniques. La vie des colons d'origine française a alors complètement changé. Ils se sont retirés dans la campagne et, les contacts avec la mère France ont été interrompus. Quand à partir de 1830 les Québécois francophones se sont déplacés de la campagne vers les villes où ils formaient la classe ouvrière dans les entreprises anglaises, leur français était marqué par l'isolement qu'ils avaient vécu ainsi que par l'illettrisme de deux ou trois générations qui en découlait. D'une certaine manière, les anglicismes ont aussi contribué au déclasserment du français. Jusqu'en 1840, le statut du français au Québec s'est détérioré sans que les locuteurs ne s'en rendent nécessairement compte. À ce moment-là, des textes de genre métalinguistique commencent à apparaître. La publication du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, suivi d'un recueil de locutions vicieuses* de l'abbé Thomas Maguire de l'année 1841 a provoqué une polémique et a mis en cause la légitimité des usages canadiens. C'est à partir de cette date que les discussions sur le statut contemporain du français se sont radicalisées. La situation a donné naissance aux premiers dictionnaires correctifs, a incité les journaux à inclure des chroniques de langage et a également mené au mouvement de rectifications langagières<sup>1</sup>. Cette tendance s'est

---

1 Louis Mercier, 2002, *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 9.

encore amplifiée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la diffusion des écrits correctifs a connu son essor. Ce mouvement dont l'objectif était avant tout la lutte contre les anglicismes et les locutions jugées « vicieuses » était porté principalement par les puristes comme par exemple le lexicographe J.-A. Manseau ou le chroniqueur L. Fréchette<sup>2</sup>. La période, relativement courte, de 1763 à 1840 a connu une détérioration de l'image de soi auprès des Québécois francophones. Chantal Bouchard<sup>3</sup> accorde un rôle prépondérant à la Révolution française dont les effets ont menés à une transformation des usages parisiens et ont produit des écarts avec la variété du français parlé au Québec sans que celle-ci ait dû subir une transformation elle-même<sup>4</sup>. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les anglophones ont commencé à désigner la langue française comme le *French Canadian patois*. La langue française a néanmoins perdu son prestige aussi au sein de la population francophone<sup>5</sup>.

Dans la période de 1867 à 1910, la question de la détérioration du français s'articule surtout autour des anglicismes en relation avec lesquels une menace potentielle a été mentionnée par des auteurs tels que Ernest Gagnon, Louis Fréchette, Jules-Paul Tardivel et d'autres<sup>6</sup>. De pair avec les constatations au sujet de la présence des anglicismes, des pas concrets contre eux apparaissent sous forme de chroniques de langage (préparées parfois comme des leçons de français) régulièrement publiées dans les journaux<sup>7</sup>. Selon Pierre Larrivée, professeur de linguistique française à l'Université de Caen Basse-Normandie, les premiers emprunts à l'anglais sont apparus à peu près un siècle plus tôt et sont liés à la réalité britannique : « Les emprunts québécois se font à l'anglais depuis la Conquête de la Nouvelle-France par la couronne britannique en 1760. C'est dès cette époque qu'on voit apparaître les premiers anglicismes [...]. Ces anglicismes sont ceux diffusés par les enseignes commerciales, la publicité et les journaux qui désignent des réalités matérielles, institutionnelles et culturelles britanniques »<sup>8</sup>. Linda Lamontagne, qui a orienté le sujet de son mémoire de maîtrise vers la conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques

---

2 Louis Mercier, *La Société du parler français...*, op.cit., p. 9.

3 Chantal Bouchard, 2011, *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

4 Chantal Bouchard, *Méchante langue...*, op.cit., pp. 15-18.

5 Jean-Claude Corbeil, 2009, « La langue française au Québec face à ses défis », in : Robert Laliberté (dir.), 2009, *À la rencontre d'un Québec qui bouge. Introduction générale au Québec*, Paris, CTHS, pp. 109-110.

6 Chantal Bouchard, 2002, *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides, p. 91.

7 *Ibid.*, p. 93.

8 Pierre Larrivée, 2009, *Les Français, les Québécois et la langue de l'autre*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-148.

québécoises de 1800 à 1930, a constaté que l'emprunt à l'anglais était « souvent perçu par les auteurs comme un signe d'infériorité des Canadiens français face à la majorité anglophone »<sup>9</sup>.

Bien qu'il soit vrai que les *Actes de l'Amérique du Nord britannique* aient attribué au français un statut officiel à côté de l'anglais en 1867, l'application de cette politique n'a pas été prise au sérieux comme on l'attendait. Ceci a été un des facteurs prédominants de la situation qui a abouti au mouvement séparatiste des Québécois dans les années 60 du XX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

L'évolution de la voie vers le dépassement de la dévaluation du français, née dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a atteint son but qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle où « les Québécois échappent au sentiment d'aliénation linguistique né dans les années 1840 »<sup>11</sup>.

Ce bref résumé sur le changement du statut de la langue française au Canada au cours des siècles donne à entendre que la forme linguistique du français canadien se distingue du français métropolitain d'une manière remarquable. Marty Laforest, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, simplifie la complexité des diverses influences internes et externes en généralisant et définissant le français québécois comme le « parler de la classe ouvrière d'une ville, Montréal » tout en l'opposant au « parler de la classe bourgeoise d'une ville, Paris, dont on fait LE français international »<sup>12</sup>. Les tendances ludiques, qui caractérisent le comportement stéréotypique entre les Français et les Québécois de se moquer du parler des uns des autres, se manifestent également sur le plan intérieur au Québec. Les différences entre les zones linguistiques s'expliquent par les origines différentes des premiers arrivants, les influences étrangères, les déterminismes géographiques, les antécédents historiques, etc.<sup>13</sup> Ainsi, par exemple, les Québécois de la ville de Québec parlent de « l'accent de Montréal mais de la norme de Québec »<sup>14</sup>.

9 Linda Lamontagne, 1996, *La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930*, Centre international de recherche en aménagement linguistique, Québec, p. 97.

10 Barry McLaughlin, 1984, *Second-Language Acquisition in Childhood : Volume2. School-Age Children Second Edition*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates, Inc., p. 60.

11 Chantal Bouchard, *Méchante langue...*, *op.cit.*, p. 157.

12 Marty Laforest, 1997, *États d'âme, états de langue*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, p. 9.

13 Yves Tessier, 1984, *Histoire de la rivalité Québec-Montréal. De l'époque amérindienne à nos jours*, Sillery, Les Éditions Tessier, p. 115.

14 *Ibid.*

## 1.1 Identité linguistique des Québécois

Si nous parlons d'identité, il faut s'arrêter tout d'abord sur l'acception de ce mot polysémique<sup>15</sup>. Sa première acception renvoie à la connotation « identique », c'est-à-dire « pareil, semblable ». Sa deuxième acception se rapporte à l'adjectif « identitaire », c'est-à-dire propre à un groupe lié par des caractéristiques communes qui le différencient des autres groupes. Ces deux acceptions comportent une ambiguïté causant parfois des malentendus. Dans le cadre du présent livre, nous travaillons avec les deux acceptions. En premier lieu, nous cherchons ce qui est identique et ce qui n'est pas identique aux jeunes des quatre terrains différents. En second lieu, nous cherchons ce qui relève de l'identitaire pour l'ensemble des jeunes par rapport aux Québécois adultes. L'objectif est donc de trouver des similitudes et des divergences, d'étudier ce mouvement dialectique entre identité et identité collective<sup>16</sup>.

La question de l'identité se reflète entre autre dans la dénomination des francophones à travers le Canada mais, avant de passer aux enjeux des dénominations, rappelons quelques chiffres concernant la diffusion du français sur le territoire canadien. Le nombre de personnes de langue maternelle française au Canada est de 7 452 075, ce qui correspond à 21,4% de l'ensemble de la population canadienne<sup>17</sup>. Au Québec, ce pourcentage s'élève à 79%<sup>18</sup> et fait du Québec la province la plus francophone du Canada. Les 21% qui restent sont réservés à l'anglais, aux langues autochtones et aux langues des migrants. Cependant, le Québec n'est pas la seule province avec un nombre de francophones important. En Nouveau-Brunswick, le français est la langue maternelle de 32,4% de la population, en Ontario de 3,7%<sup>19</sup>.

La dénomination de la population francophone rappelle un enjeu terminologique. À partir de 1960, il n'est plus question de parler des *Canadiens français*<sup>20</sup>, terme connecté au *Canada français*<sup>21</sup>, c'est-à-dire à la période historique de 1840 à 1960<sup>22</sup>, mais plutôt des *Québécois*<sup>23</sup>. Certains auteurs spécifient encore cette déno-

---

15 Christian Lagarde, *Identité, langue et nation, Qu'est-ce qui se joue avec les langues ?*, Canet, Trabucaire Éditions, p. 41.

16 *Ibid.*, p. 47.

17 Selon le recensement de 2016 fait par l'Institut de la Statistique du Canada.

18 *Ibid.*

19 Données démolinguistiques, recensement 2016 : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnddemo.htm> [17/01/2020].

20 Y. Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Québec, les Éditions du Boréal, p. 9.

21 Chantal Bouchard utilise le terme *Canadiens français* quand elle écrit de la période 1867-1910 (Chantal Bouchard, *La langue et le nombril... op.cit.*, p. 92).

22 Joseph Yvon Thériault, 2006, « Le Canada français comme réalité vivante », in : Gilles Gagné, *Le Canada français. Son temps, sa nature, son héritage*, Québec, Éditions Nota bene, p. 258.

23 Paul-André Linteau, *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, p. 160.

mination et parlent des *Québécois francophones*<sup>24</sup>. L'appellation *Canadiens français* peut encore être entendue de nos jours, notamment dans la bouche des anglophones, mais elle est perçue comme anachronique. Les dénominations des francophones des autres parties du Canada<sup>25</sup> sont en général composées du préfixe *Franco-* auquel le toponyme adéquat s'ajoute, par exemple : *Franco-Ontariens*, *Franco-Terreneuviens*, *Franco-Colombiens*, etc.<sup>26</sup> De même, la dénomination des anglophones qui vivent au Québec est en correspondance avec le principe de dénomination des francophones à travers le Canada. On les appelle *Anglo-Québécois*. Peu nombreux (autour de 9% de l'ensemble de la population québécoise), les Anglo-Québécois se caractérisent par leur hétérogénéité culturelle, religieuse et sociale<sup>27</sup>.

Pour les étrangers, les Québécois ont tendance à simplifier la situation. En dehors du Canada, on peut entendre les Québécois se présenter eux-mêmes comme *Canadiens* exprimant ainsi leur appartenance à l'ensemble fédéral. Au sein du Canada, ils adoptent pourtant une attitude permettant de déterminer clairement leur appartenance au Québec ; ils se nomment eux-mêmes *Québécois*.

## 1.2 L'aménagement linguistique et la loi 101

Le terme aménagement linguistique<sup>28</sup>, utilisé généralement au Canada, renvoie au terme politique linguistique, utilisé majoritairement en Europe. La sociolinguistique appliquée donne l'impulsion à l'activité politique dans les questions de la gestion des tendances linguistiques de la population. Grâce aux interventions de la sociolinguistique, l'aménagement linguistique est même capable de produire des effets thérapeutiques<sup>29</sup>.

Bien qu'il existe des variantes, amples ou austères, de la définition et de l'explication du concept d'aménagement linguistique, la variante<sup>30</sup> de Henri Boyer englobe l'essentiel :

24 Denis Gervais, 2003, « Le français au Québec », in : Françoise Argod-Dutard (dir.), 2003, *Quelles perspectives pour la langue française ? Histoire, enjeux et vitalité du français en France et dans la Francophonie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 219.

25 La francophonie canadienne : <http://www.parcourscanada.com/guide-canada/francophonie/> [24/04/2015].

26 À l'exception du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de la Gaspésie où le préfixe *franco-* n'est pas utilisé pour former la dénomination.

27 Gary Caldwell, 1990, « L'anglophonie québécoise à la croisée des chemins », in : Noël Corbette (dir.), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 110.

28 Christian Lagarde, *Identité, langue...*, *op.cit.*, p. 37.

29 Henri Boyer, 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, p. 75.

30 Cela ne veut pas dire que les variantes des autres auteurs soient inférieures, seulement, la variante de Henri Boyer a été l'une des premières que nous avons lue et qui a donc davantage influencé notre attitude.

## 1 Parcours historique de l'évolution de(s) identité(s) au Québec

« On peut considérer que l'expression « politique linguistique », appliquée à l'action d'un État, désigne les choix, les orientations, les objets qui sont ceux de cet État en matière de gestion de sa pluralité linguistique (et/ou de sa (seule) langue officielle), parfois inscrit dans la Constitution même ; parfois suscités par une situation intra- ou intercommunautaire préoccupante en matière linguistique [...], même tendue, voire violente [...]. D'autres institutions para-étatiques ou supra-étatiques peuvent également proclamer des choix, des orientations, des objectifs en matière de langues. [...] Pour qu'une politique linguistique [...] ne s'arrête pas au stade des déclarations et passe à l'action, il faut qu'elle mette en place un dispositif des dispositions ; on passe à un autre niveau, celui de l'intervention glottopolitique concrète : on parle alors de *planification*, d'*aménagement* ou de *normalisation* linguistique. »<sup>31</sup>

Influencée par la définition de Boyer, nous voyons un trait spécifique supplémentaire dans la dénomination « aménagement » par rapport à la « politique ». Ce trait correspond à la qualité de l'insistance que nous percevons omniprésente dans l'aménagement linguistique au Québec. Tandis que dans les États unilingues particulièrement, les politiques linguistiques se contentent d'un niveau théorique, le sens en est considérablement plus profond dans le contexte canadien et notamment québécois. Dans l'expression *aménagement linguistique*, on y sous-entend urgence, tendance à l'activité, résolution, inspiration et réalité.

Une autre expression utilisée en relation avec la politique linguistique est la planification linguistique. Ces notions sont tantôt utilisées comme synonymes, tantôt elles désignent deux niveaux différents d'action politique sur la langue ou les langues de la société en question<sup>32</sup>. Dans le cadre de cette deuxième acception, Boyer explique la planification linguistique comme « un passage à l'acte juridique, la concrétisation sur le plan des institutions (étatiques, régionales, voire internationales) de considérations, de choix, de perspectives qui sont ceux d'une « politique linguistique »<sup>33</sup>.

Un autre concept terminologique vaut la peine d'être mentionné, celui de la politologie linguistique, une discipline nouvelle selon Louis-Jean Calvet<sup>34</sup>, qui qualifie le champs d'étude dans le cadre duquel on étudierait les enjeux de la politique linguistique. Un domaine d'étude sans doute attractif du point de vue des besoins politico-langagiers au Québec. Quelques précisions : derrière la (ou les) politique(s) linguistique(s), « il y a toujours une politique, une certaine conception de la société et de sa gestion »<sup>35</sup> bien que le champ de la politique

31 H. Boyer, *Introduction...*, *op.cit.*, pp. 76-77.

32 Henri Boyer, 1991, *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod, pp. 100-101.

33 H. Boyer, *Éléments de sociolinguistique*, *op.cit.*, pp. 100-101.

34 Louis-Jean Calvet, 2005, *La sociolinguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 122.

35 Louis-Jean Calvet, 2002, *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon, p. 25.

linguistique soit orienté vers les questions socio-langagières. Ce sont alors probablement les intérêts politiques qui ont entraîné la mise en place d'études sur l'efficacité de l'application des mesures adoptées. Sur la base des analyses dans le cadre de l'étude sur l'aménagement linguistique au Québec, Christiane Loubier est arrivée à la constatation suivante : « Jusqu'à maintenant, il faut bien l'admettre, l'action des organismes chargés d'appliquer la politique linguistique n'a suivi que très partiellement l'évolution de la société québécoise »<sup>36</sup>. Michel de Coster, docteur en sociologie et professeur émérite à l'Université de Liège, va encore plus loin dans l'évaluation de l'efficacité de l'aménagement linguistique en affirmant que l'aménagement linguistique au Québec, de caractère patriotique québécois et d'impact international, devrait être repensé<sup>37</sup>. De Coster n'est pourtant pas le seul à avoir cette opinion. Par exemple, Christine Fréchette a écrit dans son article que « le ton alarmiste [des discours sur l'avenir du français au Québec] ne vise plus la bonne cible »<sup>38</sup>. Kimon Valaskakis, professeur d'économie, prospectiviste et ancien ambassadeur du Canada auprès de l'OCDE, voit la vitalité du français au Québec d'une perspective plus globale : « [...] la véritable ligne de défense du français se situe au niveau géopolitique de la francophonie tout entière »<sup>39</sup>.

En 1968, le gouvernement fédéral a mis à exécution un acte fondamental, l'acte d'officialisation des deux langues<sup>40</sup>, anglaise et française, au niveau fédéral et a lancé une politique linguistique qui favorise les recherches et le développement de l'apprentissage de la langue seconde. Un autre acte qui, sans grande exagération, se trouve au sommet de l'aménagement linguistique au Québec, est la loi 101. Le caractère exceptionnel de cette loi ne consiste pas seulement en sa diffusion et en la connaissance de son contenu de la part de la population mais aussi en une volonté universelle de revendiquer son exécution. Cette affirmation est en corrélation avec les déclarations épilinguistiques des participants à notre recherche qui ne mentionnaient que la loi 101 comme référence d'acte d'aménagement linguistique en dépit de la variété des lois sur la langue.

Communément appelée la loi 101, la *Charte de la langue française* a été adoptée le 26 août 1977. La loi 101 fait du français la seule langue officielle du Québec. Elle

36 Christiane Loubier, *L'aménagement linguistique au Québec. Enjeux et devenir*, Québec, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, p. 127.

37 Michel de Coster, 2007, *Les enjeux des conflits linguistiques. Le français à l'épreuve des modèles belges, suisse et canadien*, Paris, L'Harmattan, pp. 148-149.

38 Christine Fréchette, « Pour un changement de chapitre linguistique » ; in : Stefanescu Alexandre & Georgeault Pierre, *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, Québec, Fides, p. 69.

39 Kimon Valaskakis, 1986, *Prospective de la langue française au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, p. 266.

40 Renée Balibar, *Le Colinguisme*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 113-114.



statue que le français est « la seule [langue] visible »<sup>41</sup> mais elle ne vise en aucun cas une élimination systématique de l'anglais qui garde un rôle significatif dans le monde québécois<sup>42</sup>.

La *Charte* réglemente et limite l'accès à l'école anglaise de manière à ce que « les enfants dont les parents n'ont pas étudié en anglais au Québec se voient obligés de fréquenter l'école française »<sup>43</sup>. Bien que des tentatives d'élargir les compétences de la loi 101 aux élèves de langue maternelle française pour qu'ils puissent accéder aux écoles anglaises plus facilement apparaissent, les forces antagonistes<sup>44</sup> empêchent la mise à jour de la loi avec succès.

De même, les enfants des immigrants allophones qui n'avaient pas acquis la citoyenneté canadienne avant de s'installer au Québec, sont contraints à fréquenter une école française. Ce concept provoque cependant des réactions différentes car certains doutent que l'imposition de cette obligation uniquement aux immigrants, et non à tous les Québécois, puisse rester efficace à long terme<sup>45</sup>. La réduction de la compétence de la loi 101 rendrait leur vie sans doute plus facile<sup>46</sup>. De plus, la réalité présupposée que tous les immigrants allophones se francisent grâce à la loi 101 au moment de s'installer au Québec, notamment à Montréal, est un mythe démenti non seulement par les déclarations de nos enquêtés et par notre propre expérience mais aussi par Charles Castonguay<sup>47</sup>, professeur titulaire de l'Université d'Ottawa.

La situation des citoyens canadiens qui viennent s'installer au Québec à partir d'autres provinces est différente. Ils peuvent jouir de la même liberté de choix entre l'école anglaise ou française que les anglophones résidant au Québec. Cette modification de la loi a été formellement confirmée par le remplacement de la « clause Québec » par une « clause Canada »<sup>48</sup>.

---

41 André Lemieux, 1999, *L'organisation de l'enseignement au Québec*, Montréal, Éditions Nouvelles, p. 29.

42 Joseph Yvon Thériault, 1998, « La question linguistique au Québec : reconnaissance et pluralité », in : Denise Deshaies & Conrad Ouellon (dir.), 1998, *Les linguistes et les questions de langue au Québec : points de vue*, Québec, CIRAL, p. 78.

43 A. Lemieux, *L'organisation...*, *op.cit.*, p. 29.

44 Charles Castonguay, 2002, « La francophonie canadienne : entre le mythe et la réalité », in : Claude Verreault, Louis Mercier & Thomas Lavoie (dir.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 37.

45 Jean Laponce, 2006, *Loi de Babel et autres régularités des rapports entre langue et politique*, Lévis (Québec), Les Presses de l'Université Laval, p. 61-62.

46 Denise Helly & Nicolas van Schendel, 2001, *Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile. Enquête à Montréal, 1995*, Québec, Les éditions de l'IQRC, p. 94.

47 Ch. Castonguay, « La francophonie canadienne... », *art.cit.*, p. 35.

48 J. Laponce, *Loi de Babel...*, *op.cit.*, p. 106.

Les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité sont offerts dans tout le Canada en fonction de la densité de la population de la langue minoritaire. C'est au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick que l'accès aux écoles qui proposent des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité est le meilleur : au Québec, on a à l'esprit les élèves qui remplissent les conditions de fréquenter une école anglaise selon la loi 101, en Ontario, il s'agit surtout des enfants dont la première langue est le français<sup>49</sup>. Dans le contexte canadien, les élèves qui aspirent à fréquenter une école minoritaire de langue française sont représentés par un groupe hétérogène composé des ayants-droit<sup>50</sup> et des élèves admis par le biais des comités d'admission<sup>51</sup>.

Quelque favorable que soit la transmission de la langue française, inspirée par les règles de l'endogamie linguistique, à la jeune génération, l'effort francotrope se heurte à un rocher au moment du déménagement dans une autre province en dehors du Québec. Jean Laponce met comme exemple<sup>52</sup> de cette exogamie linguistique la situation des jeunes femmes qui déménagent en Ontario et épousent un anglophone. Il estampille ce phénomène comme catastrophique car seulement 13% des femmes plus âgées et 16% des femmes plus jeunes gardent le français comme langue usuelle de la famille. Les enfants issus de ces familles bilingues ou des familles où les deux langues sont parlées représentent une partie importante des élèves des écoles bilingues de l'Ontario<sup>53</sup>. Le concept de l'exogamie (interne) apparaît également dans la publication du professeur Gary Caldwell qui attire l'attention sur l'augmentation rapide des mariages mixtes et, par conséquent, de l'exogamie dans le Québec anglais<sup>54</sup>. Il n'y a aucun doute que l'exogamie est un des facteurs qui jouent un rôle incontestable dans la substitution linguistique vers l'anglais<sup>55</sup>.

La loi 101 n'est cependant pas la seule loi qui règle les enjeux linguistiques. Pour les besoins de ce livre, il n'est pourtant pas nécessaire de mentionner toutes les lois existantes. À titre d'exemple de caractère des autres lois, prenons la loi 180 ou l'article 448 de la *Loi de l'Instruction publique* qui règle le régime pédagogique

49 A. Lemieux, *L'organisation...*, *op.cit.*, p. 39.

50 C'est-à-dire les franco-dominants (les élèves issus d'un milieu francophone) et les anglo-dominants dont la maîtrise du français est limitée mais dont le français est la langue maternelle d'au moins un des parents.

51 Diane Gérin-Lajoie, 2003, *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Ottawa, Éditions Prise de Parole, p. 22.

52 J. Laponce, *Loi de Babel...*, *op.cit.*, p. 82.

53 William Francis Mackey, 1976, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Éditions Klincksieck, p. 154.

54 Gary Caldwell, 1994, *La question du Québec anglais*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 61.

55 Michel Pagé, 2011, *Un passé, un destin ou l'avenir d'un peuple*, Montréal, M. Pagé, p. 120.

de la formation professionnelle de manière à ce que le corps des enseignants veille à la qualité de la langue écrite et parlée dans les apprentissages et dans la vie du centre de formation professionnelle<sup>56</sup>.

Évidemment, la loi 180 ainsi que les autres lois adoptées ont un fond justifié. En 1938, Hermas Bastien s'est aperçu de la relation entre l'enseignement institutionnelle du français en tant que « langue morte »<sup>57</sup> et l'attitude vers le français, langue maternelle, qui seule est capable d'exprimer les nuances de la pensée. Il a conclu que la langue française manifestait un esprit français atrophié, anémique, dévitaminisé »<sup>58</sup>. En 1985, Michel Plourde a constaté *grosso modo* la même préoccupation : « La formation de la conscience linguistique chez les jeunes commence d'abord par l'enseignement du français. Si l'école et les enseignants n'attachent qu'une importance relative à l'enseignement du français, à son apprentissage et à sa qualité, il y a fort à parier que les enfants ne seront pas beaucoup portés à lui accorder une certaine valeur sociale »<sup>59</sup>.

Cependant, il vaut la peine de rappeler que le parler des enseignants représente le revers de la médaille. Si les enseignants tentent de motiver les élèves au bon parler, ils doivent aspirer à devenir un exemple à suivre. Edmond de Nevers compare le travail, que les professeurs devraient faire sur leur propre parler, à l'épuration du vocabulaire défectueux<sup>60</sup>.

Le sous-chapitre suivant offrira des approches et des points de vue divers sur la coexistence du français et de l'anglais au Québec.

### 1.3 Contact des langues : coexistence de français et de l'anglais au Québec

Dans le Québec contemporain, le bilinguisme actif, ainsi que le bilinguisme passif, ne cessent pas de croître<sup>61</sup>. Et ceci malgré la loi 101 qui surveille l'implantation de l'anglais sur le territoire québécois<sup>62</sup>. Le bilinguisme est devenu

---

56 André Lemieux, *L'organisation ..., op.cit.*, pp. 197, 201.

57 Hermas Bastien, 1938, *Le bilinguisme au Canada*, Montréal, Éditions de l'A.C.F, pp. 116-117.

58 *Ibid.*

59 Michel Plourde, *La langue française au Québec. Conférences et allocutions*, Québec, Conseil de la langue française, pp. 158-159.

60 Edmond de Nevers, 2006, « De l'instruction secondaire et universitaire ; de la haute culture artistique », in : *L'Avenir du peuple canadien-français*, Québec, Les Éditions du Boréal, p. 154.

61 Selon le recensement de l'année 2011 fait par l'Institut de la statistique du Québec, le taux de bilinguisme est de 64% à Gatineau, 58% à Montréal, 38% à Québec et 47% à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

62 Cf. Patricia Lamarre, 2001, « Le multilinguisme des jeunes allophones québécois : ressource sociétale et défi éducatif », *Correspondance*, volume 6, numéro 3, pp. 33-48.

à la fois un facteur de valorisation sociale important<sup>63</sup>, favorisant ainsi ceux qui sont capables de s'exprimer en français et en anglais, et une menace vis-à-vis de la survie du français au Québec<sup>64</sup>. Les anglicismes dans le français québécois constituent une base d'anglicismes communs<sup>65</sup> tout en étant perçus comme « symptôme »<sup>66</sup>.

La connaissance de l'anglais emmène d'incontestables avantages sur le marché du travail. Même si, de notre perspective du début du XXI<sup>e</sup> siècle, la pression sur la performance et la flexibilité linguistiques des gens pourrait paraître de plus en plus accentuée, l'avantage de connaître l'anglais date pourtant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ceci malgré les tentatives des défenseurs du français, tels que Henri Bourassa ou Jules-Paul Tardivel, qui admettaient le bilinguisme à l'élite gouvernante et aux gens du commerce, mais qui s'opposaient à la diffusion du bilinguisme parmi les masses populaires<sup>67</sup>. Si, à cette époque-là, la promotion sociale est déjà liée à la maîtrise de l'anglais<sup>68</sup> et si des préoccupations par rapport à l'occurrence excessive des anglicismes apparaissent, la situation contemporaine, donc un siècle et demi plus tard, ne confirme pas les spéculations et le pronostic pessimistes sur la domination de l'anglais sur le français à travers le territoire québécois.

Ce qui a une influence incontestable sur le niveau du bilinguisme dans la population canadienne (de même que dans les populations en général), c'est le sentiment de libre arbitre. Cela veut dire que la volonté naturelle de maîtriser deux langues officielles a un impact considérablement plus important sur la force de la motivation que si le bilinguisme était imposé par la politique<sup>69</sup>. Par ailleurs, une des menaces, que l'aspiration à devenir bilingue<sup>70</sup> emmène apparaît dans le fait de veiller moins au français ou même de perdre de l'intérêt pour sa protection. De surcroît, une des questions actuelles est un manque de confiance en soi, car « certains Québécois se comportent chez eux comme s'ils étaient minoritaires »<sup>71</sup>.

---

63 Marc Gagnon, 1974, *Attitude linguistique des adolescents francophones du Canada (recherche sur l'établissement d'une échelle d'attitude)*, Québec, CIRB, pp. 119-120.

64 Yves Frenette, 1998, *Brève histoire...*, *op.cit.*, p. 194.

65 Cf. Shana Poplack, David Sankoff & Chris Miller, 1988, « The social correlates and linguistic processes of lexical borrowing and assimilation », *Linguistics*, volume 26, numéro 1, pp. 47-104.

66 Chantal Bouchard, 2002, *La langue et le nombril ...*, *op.cit.*, p. 279.

67 *Ibid.*, p. 102.

68 *Ibid.*, p. 104.

69 M. Gagnon, *Attitude linguistique...*, *op.cit.*, pp. 119-120.

70 Christine Fréchette, 2005, « Pour un changement ... », *art.cit.*, p. 78.

71 *Ibid.*, p. 102.

Selon Christian Dufour, l'anglais aspire à devenir la *lingua franca* de la mondialisation<sup>72</sup>. Même si l'essai de ce politologue, avocat et auteur québécois renommé a l'air provocant, il voit l'avenir du français au Québec de manière optimiste. La présence de l'anglais sur le territoire québécois est selon lui « une forme bénigne du virus inoculée dans un environnement protégé, afin que l'organisme développe des anticorps »<sup>73</sup> et il est ainsi « un précieux vaccin, stoppant plutôt qu'accroissant le processus d'assimilation »<sup>74</sup>. Les mots de Christine Fréchette, femme politique, déclarent la même opinion : « [...] l'apprentissage d'une autre langue aide habituellement à améliorer la connaissance de la langue maternelle, par un processus de comparaison qui permet d'approfondir et de raffiner la compréhension des nuances qui caractérisent le vocabulaire de la langue première »<sup>75</sup>. Le rôle de l'anglais peut aussi être utile d'une autre perspective : « [...] il ne faudrait pas non plus sous-estimer la capacité des peuples à faire d'un instrument de domination un instrument de libération »<sup>76</sup>. Dans ce propos de Rachida Yacine, professeure à l'Université d'Oran, le mot *instrument* désigne la langue.

Si l'anglais aspire à devenir la *lingua franca* de la mondialisation, le français devrait rester la *lingua franca* de la communication quotidienne des Québécois, c'est-à-dire la langue publique commune<sup>77</sup>, ce qui contribuerait à sa survie. Rachida Yacine ajoute : « Ce n'est certes pas la première fois que la langue économique n'est pas la langue nationale de nombreux acteurs du développement et cela ne devrait pas poser de problème aussi longtemps que la langue nationale est forte »<sup>78</sup>. Dans une veine similaire, Michel de Coster constate que « sur le plan intérieur, il n'est nullement question de se laisser gagner par une anglicisation ambiante. Un organisme comme l'Office de la langue française<sup>79</sup> continue à assurer une vigilante attention à l'endroit d'un usage correct de la langue »<sup>80</sup>.

---

72 Christian Dufour, 2008, *Les Québécois et l'anglais. Le retour du mouton*, Mariville, Les Éditions Réunis, pp. 37-38.

73 *Ibid.*, p. 99.

74 *Ibid.*

75 Christine Fréchette, 2005, « Pour un changement ... », *art.cit.*, p. 78.

76 Rachida Yacine, 2011, *Langues nationales, langues de développement ? Identité et aliénation*, Paris, L'Harmattan, p. 8.

77 Leigh Oakes, « French as the 'common public language' in Québec », in : Ian Lockerbie, Ines Molinaro, Karim Larose & Leigh Oakes, 2005, *French as the Common Language in Québec*, Montréal, Éditions Nota bene, pp. 193-194.

78 Rachida Yacine, *Langues nationales, op.cit.*, pp. 7-8.

79 L'Office québécois de la langue française, appelé l'Office de la langue française entre 1961 et 2002, est une institution publique créée en 1961 qui relève de la juridiction du Ministère de la Culture et des Communications. Sa mission consiste à enrichir et à améliorer la langue française au Québec. Il veille à son rayonnement et s'efforce d'en faire la langue commune de la société dans toutes ses sphères d'activité.

80 Michel de Coster, 2007, *Les enjeux des conflits linguistiques...*, *op.cit.*, p. 148.

Quelque nombreuses et exaspérées que soient les discussions sur le statut et la protection de l'avenir du français, il faut se rendre compte du double effet que ces discussions apportent. Premièrement, c'est la planification, la création de plans et de projets qui protégeraient le français contre les influences ennemies. Deuxièmement, ce sont les débats eux-mêmes qui ont du sens en soi et qui renforcent l'intégrité de l'identité québécoise<sup>81</sup>. D'un autre côté, si un jour ces débats cessent de tourner autour de l'idée de « menace », ce serait la preuve d'une prise de confiance collective. Par conséquent, les relations avec les autres langues, notamment avec l'anglais, deviendraient plus sereines et ouvertes.

Pour conclure, il ne faut pas oublier que la question du bilinguisme anglais-français ne touche pas seulement les francophones et les anglophones. Lorsque la langue d'usage des allophones est l'anglais, celui-ci devient la langue maternelle de leurs enfants, fait qui n'est pas objectivement saisi dans les statistiques<sup>82</sup>. De surcroît, Michel Pagé, professeur associé du département de psychologie de l'Université de Montréal, écrit comme un avertissement : « La langue parlée à la maison devient largement la langue maternelle de la génération suivante, elle ouvre donc l'accès à l'école anglaise et à une anglicisation définitive »<sup>83</sup>. Afin de pouvoir mieux comprendre la complexité de la situation linguistique, le sous-chapitre suivant sera consacré à la diversité des langues non officielles parlées au Canada.

## **1.4 Variété linguistique au Canada : de deux langues officielles à une gamme de langues minoritaires**

Les grandes villes canadiennes ont pour spécificité d'avoir une large gamme de langues parlées. Ce fait a ses origines dans le phénomène de migration où la première génération d'immigrés surtout tend vers l'emploi actif de leur langue maternelle avant tout dans leur foyer. Leurs enfants, voire les petits-enfants et les générations suivantes, sont exposés à cette / ces langue(s) et peuvent ou non l'utiliser pour leur communication au quotidien. Légèrement différente est la situation dans laquelle un des conjoints seulement est étranger. Celui-ci doit en général conformer ses pratiques langagières au milieu linguistique dans lequel il décide de vivre. Il résulte des discussions avec nos enquêtés que les enfants des familles où l'un des parents est d'origine étrangère déclarent ce phénomène avec une fierté accentuée. Les enfants des familles où les deux parents sont immigrés constatent ce phénomène de manière plutôt indifférente.

---

81 Christine Fréchette, « Pour un changement... », *art.cit.*, p. 69.

82 Michel Pagé, 2011, *Un passé, un destin...*, *op.cit.*, p. 28.

83 *Ibid.*, p. 111.

## 1 Parcours historique de l'évolution de(s) identité(s) au Québec

Le Québec, et notamment la région montréalaise, est considéré comme la région de l'Amérique du Nord où le bilinguisme et même le trilinguisme sont les plus développés<sup>84</sup>. Le tableau suivant repris sur le site de l'Université de Laval<sup>85</sup> illustre l'évolution de la diffusion des deux langues principales au Canada, c'est-à-dire de l'anglais majoritaire et du français minoritaire, et des autres langues.

**Tableau 1 : Répartition linguistique au Canada**

| Années | Anglais    |             | Français  |             | Autre langue |             |
|--------|------------|-------------|-----------|-------------|--------------|-------------|
|        | nombre     | pourcentage | nombre    | pourcentage | nombre       | pourcentage |
| 1996   | 17 072 435 | 59,8%       | 6 711 630 | 23,5%       | 4 744 060    | 16,6%       |
| 2001   | 17 521 880 | 59,1%       | 6 782 320 | 22,9%       | 5 334 845    | 18,0%       |
| 2006   | 18 055 685 | 57,8%       | 6 892 230 | 22,1%       | 6 293 110    | 20,1%       |
| 2011   | 18 858 980 | 56,9%       | 7 054 975 | 21,3%       | 6 567 685    | 19,8%       |
| 2016   | 20 193 335 | 56,7%       | 7 452 075 | 20,9%       | 7 962 350    | 22,3%       |

On constate une chute progressive des langues officielles du Canada au cours des vingt années précédentes : l'anglais de 3,1%, le français de 2,6%. Par contre, l'épanouissement des autres langues atteint presque 6%. Il résulte de ce tableau-ci que, au sein du Canada, il faut compter avec non deux, mais trois groupes linguistiques. Pour cette raison, nous adoptons une approche adaptée à cette réalité dans le cadre de notre recherche<sup>86</sup>.

La dénomination universelle « autres langues » comprend des dizaines de langues dont les plus souvent déclarées<sup>87</sup> (selon le nombre de locuteurs en ligne descendante) sont : le chinois le mandarin, le chinois cantonais, le pandjabi, le filipino (tagalog), l'espagnol, l'arabe, l'italien, l'allemand, l'ourdou et le portugais.

La diversité des langues immigrantes de nos enquêtés sera mise en valeur dans la présentation de l'échantillon du groupe ciblé<sup>88</sup>. Vu que les phénomènes de multilinguisme<sup>89</sup> et de plurilinguisme<sup>90</sup> sont liés surtout aux milieux urbains,

84 Christine Fréchette, « Pour un changement... », *art.cit.*, p. 72.

85 Données démologiques, recensement 2016: <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnddemo.htm>, [20/01/2020].

86 Pour les détails concernant le travail avec les groupes linguistiques, voir le chapitre 4.

87 Données démologiques, recensement 2016: <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnddemo.htm>, [20/01/2020].

88 Voir le chapitre 4.

89 Le Trésor de la Langue Française définit le multilinguisme comme : « [En parlant d'une pers.] Qui parle trois langues ou davantage, apprises en tant que langues maternelles. » <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3827003280>; [20/01/2020].

90 Dans le Trésor de la Langue Française, le plurilinguisme est défini comme « état d'un individu ou d'une communauté qui utilise concurremment plusieurs langues selon le type de communication ; situation qui en résulte. » [20/01/2020].

surtout aux grandes villes, nous pouvons nous attendre à une diversité de langues déclarées ainsi qu'un taux d'enquêtés plurilingues et multilingues plus élevé dans la ville de Montréal.

Comme la langue maternelle des immigrés au Canada est majoritairement autre que l'anglais ou le français, les nouveaux arrivants doivent utiliser une des deux langues officielles pour la communication avec les autorités. De plus, la connaissance d'au moins une des langues officielles est nécessaire pour réussir dans la vie pratique. Gilles Forlot, maître de conférences à l'Université de Picardie, a confirmé, dans le cadre de sa recherche orientée particulièrement sur la ville de Toronto, que l'anglais demeure la langue véhiculaire principale pour les immigrés : seulement 3,9% des immigrés de la région métropolitaine ne parlent pas anglais<sup>91</sup>.

La répartition linguistique au sein du Canada est cependant conçue, en grande part, comme une compétition entre les langues officielles. Même si la précarité langagière soutenue par les chiffres du recensement se manifeste et est ressentie plutôt du côté du français, tout porte à croire que le statut du français est plus ferme que les scénarios les plus sceptiques ne le croient. Jean-Louis Roy, historien, journaliste et diplomate québécois, a exprimé son point de vue sur la situation dans son livre *The Future of French. Cultural Competition in the 21st Century*, publié en anglais. Selon lui, l'avantage considérable du français par rapport aux autres langues consiste dans le fait qu'il a « des ressources culturelles nombreuses, riches et capables de rayonner largement dans le monde entier »<sup>92</sup>. Il prévoit de nombreux défis pour la langue française pour l'acquisition de nouveaux locuteurs au cours du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. D'un autre côté, Jean-Louis Roy signale que « l'universalité de la langue française n'est pas garantie bien que la langue conserve une solide base internationale »<sup>94</sup>. Cette relation ressources culturelles / universalité relative attire l'attention sur les attraits de cette langue en même temps que sur sa diversité. Les opinions sur la relation français-anglais au Canada, et notamment au Québec, diffèrent chez les auteurs et bien qu'il existe des centaines d'ouvrages sur cette problématique, on ne peut pas conclure clairement et univoquement sur l'évolution de la cohabitation des langues officielles dans les années à venir. Ce qu'on peut faire, c'est décrire le *statu quo* et, sur la

---

91 Gilles Forlot, 2008, *Avec sa langue en poche..., Parcours de Français émigrés au Canada*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, pp. 65-66.

92 Traduit de la version originale anglaise : « [...] cultural resources are numerous, rich, and capable of capturing large audiences around the world ». Jean-Louis Roy, 2010, *The Future of French. Cultural Competition in the 21st Century*, Oakville, Mosaic Press, p. 138.

93 J.-L. Roy, *The Future..., op.cit.*, p. 137.

94 Traduit de la version originale anglaise : « The universality of the French language is not guaranteed, although the language retains a strong international base. » J.-L. Roy, *The Future..., op.cit.*, p. 91.



base de recherches sérieuses, esquisser les tendances de l'évolution tout en gardant l'attitude la plus objective possible.

## 1.5 Introduction à la problématique générale des anglicismes dans le français québécois

Le sentiment de précarité linguistique chez les Québécois est un démarreur fiable de résistance à l'influence anglo-américaine<sup>95</sup>. En relation avec la lutte contre les formes visibles, dont l'usage est le plus fréquemment justifié par le manque d'un équivalent français<sup>96</sup>, Chantal Bouchard écrit : « c'est donc le sentiment de la précarité de notre situation [...] qui donne ce caractère quasi obsessionnel à notre rejet des emprunts formels, partie visible de l'iceberg »<sup>97</sup>. Pour cette raison, le repérage des anglicismes devrait viser tous les domaines de la langue touchés : orthographe, prononciation, morphologie, syntaxe, parties du discours et le niveau discursif<sup>98</sup>.

La détermination des Québécois à remplacer tout terme rappelant au moins de loin un anglicisme atteint une dimension incomparable à la détermination des Français, plus laxistes<sup>99</sup>, de l'Hexagone<sup>100</sup>. Ce sont parfois des inventions québécoises qui inspirent les usages des Français. Tel est par exemple le cas des mots *logiciel*<sup>101</sup> (dérivation de *logique* + suffixe *-iel*), *software* en anglais, ou *clavardage*<sup>102</sup> (contraction de *clavier* et *bavardage*), *chat* en anglais. Par ailleurs, les dispositions de la langue française et le caractère ludique des locuteurs peuvent également

---

95 Chez certains auteurs, l'influence anglo-américaine sur la langue française stimule la créativité terminologique. Par exemple, le Français Claude Camille Cornilleau a attribué à l'anglo-américain le surnom expressif « sida langagier » (Claude Camille Cornilleau, 2010, *Langue française: de la défense à l'offensive*, Paris, Dualpha Éditions, p. 489).

96 Linda Lamontagne, *La conception de l'anglicisme...*, *op.cit.*, p. 64.

97 Chantal Bouchard, 1999, *On n'emprunte qu'aux riches. La valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides, p. 22.

98 Paul Bogaards, 2008, *On ne parle pas franglais. La langue française face à l'anglais*, Bruxelles, De Boeck Duculot, pp. 41-55.

99 Henriette Walter, 2003, *Honni soit qui mal y pense. L'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Paris, Laffont, p. 266.

100 Cela ne veut pas dire que les Français soient complètement ouverts à l'accueil de tous les anglicismes qui apparaissent. La volonté des Français de lutter contre l'anglais, avec le soutien de l'Académie française, est universellement connue. D'un autre côté, la tendance populiste promotrice qui a abouti à la création du concept de « globish », langue internationale simplifiée qui se base sur l'anglais américain (« l'angloricain »), vient du Français Jean-Paul Nerrière, ancien vice-président d'IBM aux États-Unis (cf. Jean-Paul Nerrière, 2011, *Parlez globish. L'anglais planétaire du troisième millénaire*, Paris, Eyrolles).

101 D. Gervais, « Le français au Québec », *art.cit.*, p. 223.

102 Yves Laroche-Claire, 2004, *Évitez le franglais, parlez français !*, Paris, Albin Michel, p. 7.

aboutir à la création d'un néologisme dont l'origine anglaise est si bien cachée qu'on ne reconnaît plus son origine « hostile ». En tant qu'exemple, citons le mot québécois *enfirouaper* inspiré par la locution anglaise *in fur wrapped* dont la signification correspond à « roulé, enveloppé dans la fourrure »<sup>103</sup>.

À titre de preuve que les Français reconnaissent l'ardeur des Québécois, défenseurs déterminés de la langue française, citons les mots du Français Claude Camille Cornilleau :

« Grâce à nos cousins du Québec, la plus grande partie de nos besoins terminologiques sont couverts dans presque tous les domaines techniques, mais nous ne savons pas en profiter ou plutôt, obnubilés que nous sommes par l'anglais, nous ne voulons pas en profiter. Et pourtant, c'est une merveilleuse revanche de l'histoire que nous offre le Québec, une situation unique dont ne dispose aucun autre État européen et cette chance nous la gâchons en laissant stupidement l'anglais nous éliminer sournoisement dans l'Union européenne, sans aucune justification. Dans la quasi-totalité des cas, les mots américains dont nos journalistes sont si friands sont apparus avant au Québec et y ont été traités par les mécanismes de francisation mis en place par le gouvernement. Là plus qu'ailleurs encore, la langue française n'a survécu qu'au prix d'une lutte acharnée contre la volonté avouée des anglophones d'imposer leur langue par tous les moyens et de faire disparaître la langue française. »<sup>104</sup>

Pourtant, la chasse aux anglicismes, perçus comme « le symbole inquiétant de la domination politique de la Nation »<sup>105</sup>, et l'ardeur de protéger le français contre l'anglais en général ne doivent nécessairement pas être traduites comme manifestation d'une anglophobie ou d'une américanophobie<sup>106</sup>. De plus, il serait fautif de croire qu'aucune exception lexicale n'existe et qu'un équivalent soit inventé ou mis en œuvre pour chaque anglicisme<sup>107</sup>.

Bien que ce soient principalement les emprunts formels que l'on cite à titre d'exemple d'anglicismes, les emprunts sémantiques et les calques, moins faciles à repérer, représentent un défi. « Le contact permanent avec l'anglais produit inévitablement des interférences qui se manifestent principalement sous la forme de calques et d'emprunts sémantiques, qu'on pourrait qualifier d'emprunts inconscients ou involontaires »<sup>108</sup>. En 1880 déjà, Jules-Paul Tardivel a publié le

103 D. Gervais, « Le français au Québec », *art.cit.*, p. 221.

104 C. C. Cornilleau, *Langue française, op.cit.*, p. 376.

105 P. Larrivée, *Les Français, les Québécois... op.cit.*, p. 160.

106 Michel Voiron, 1988, *Anglicismes et anglomanie*, Paris, Les éditions du CFPJ, p. 10.

107 Vivien Edwards, 1973, *Anglicization in Quebec city*, Québec, Centre international de recherches sur le bilinguisme, p. 5.

108 Chantal Bouchard, *On n'emprunte..., op.cit.*, p. 22.

fameux pamphlet intitulé *L'anglicisme, voilà l'ennemi !* dans lequel il a averti que le risque majeur des anglicismes n'est pas l'emprunt formel, mais l'emprunt sémantique<sup>109</sup>.

Le poète Gaston Miron a été l'auteur du néologisme *traduidu*<sup>110</sup>, terme qui désigne une forme de français liée aux calques : pour comprendre une expression française calquée, il faut passer par l'anglais. Comme exemple tiré de notre corpus, prenons la locution *tomber en amour* calquée de l'anglais *fall in love* dont la forme française correcte est *tomber amoureux*. Le risque majeur lié à l'insertion des calques et des emprunts sémantiques est le fait que leur usage est inconscient à tel point que le locuteur ne remarque pas qu'il emploie un anglicisme<sup>111</sup>. Le défi repose ainsi primordialement sur la capacité à déceler les anglicismes sémantiques et les calques, et puis sur leur élimination. Quant aux calques, d'expression ou de tournure syntaxique, l'ennui majeur est leur capacité à envahir et leur tendance à se répandre rapidement dans l'usage commun<sup>112</sup>.

En théorie et malgré les tendances protectrices du français, l'implantation progressive des emprunts sémantiques et des calques pourrait aboutir à un changement de la nature du français québécois de telle manière qu'il se différencierait du français hexagonal jusqu'à créer une variante éloignée du français standard et, par conséquent, incompréhensible pour les francophones. Ce scénario n'est pourtant qu'une hypothèse qui, selon l'expérience historique, ne serait remplie que dans les siècles à venir.

La relation complexe de l'interconnexion des deux langues a inspiré une créativité terminologique. La première dénomination de l'hybride, basé sur le mélange du français et de l'anglais, est due à René Étiemble qui, en 1964, a publié un livre intitulé *Parlez-vous français ?* Le terme *français*<sup>113</sup> a non seulement trouvé sa place dans le vocabulaire des francophones<sup>114</sup>, mais il fait aussi partie des locutions comme, par exemple, *vivre à la française*<sup>115</sup>. Une autre dénomination

---

109 Jacques Maurais, 1999, « Principes devant guider les interventions en matière de la qualité de la langue. Septième principe – La qualité de la langue ne se résume pas à la chasse aux anglicismes », in : *La qualité de la langue : un projet de société, Rapport préparé par Jacques Maurais*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, p. 83.

110 Gabriel Martin, 2013, *Dictionnaire des onomastismes québécois : les mots issus de nos noms propres*, Sherbrooke, Éditions du Fleurdelisé, p. 105.

111 Vivien Edwards, *Anglicization...*, *op.cit.*, p. 5.

112 Michel Parmentier, 2006, *Dictionnaire des expressions et tournures calquées sur l'anglais*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. vii.

113 composé à partir de la syllabe initiale de *français* et de la syllabe finale de *anglais*

114 Il est également attesté dans le *Trésor de la langue française informatisé* : [http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3827003280](http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3827003280;); [20/01/2020].

115 Jean Forest, 2011, *Le grand glossaire des anglicismes*, Montréal, Triptyque, p. 494.

de l'*entrelangue*<sup>116</sup> basée sur l'interconnexion du français et de l'anglais est inspirée de l'expression *anglo-américain*, dont Claude Hagège a proposé le terme *franricain*<sup>117</sup> dans son livre *Le Français et les siècles* en 1987. Bien que l'origine étymologique de ces deux dénominations soit distincte, il y a des auteurs qui les prennent pour synonymes et alternent leur emploi<sup>118</sup>. Finalement, la plus jeune dénomination des trois mentionnées est *frenghish* qui date de l'année 1990 et est attribuée à Christiane Beinke<sup>119</sup>.

Avec un peu d'exagération, le professeur Jean Forest explique à l'aide de maints exemples pourquoi il est si facile pour les francophones d'apprendre l'anglais : « Parce que l'anglais, c'est quasiment du français prononcé comiquement ! »<sup>120</sup>. Ce ton ludique est néanmoins mis en cause quelques pages plus loin du même livre. Forest attire l'attention sur l'intériorisation successive de l'anglais qui est passé du statut d'ennemi extérieur au statut d'ennemi intérieur<sup>121</sup>.

D'un autre côté, il est pratiquement impensable de proscrire les anglicismes du français nord-américain car ils constituent, dans la majorité des cas, la base des canadianismes qui expriment les réalités propres au pays<sup>122</sup>. Ce qu'on pourrait faire, c'est de limiter leurs usages aux situations qui l'exigent, c'est-à-dire, quand le français ne dispose pas de moyens d'exprimer une telle situation. Cette solution légèrement utopique signifierait renoncer aux emprunts de luxe<sup>123</sup>, épurer le français des anglicismes et réduire l'expressivité langagière aux ressources offerte uniquement par le français<sup>124</sup>. Au cas où les institutions veillant à l'aménagement linguistique au Québec voudraient procéder à cette opération éventuelle, aucun instrument ne pourrait extirper les anglicismes de la pensée<sup>125</sup>.

116 Terme repris d'Alfred Gilder (Alfred Gilder, 1999, *En vrai français dans le texte. Dictionnaire français-français*, Paris, Le cherche midi éditeur, p. 9).

117 Composé à partir de la syllabe initiale de *français* et des deux syllabes finales de *américain*.

118 A. Gilder, *En vrai français...*, *op.cit.*, p. 9.

119 Lexikon der Romanistischen Linguistik, 1998, Volume VII: *Kontakt, Migration und Kunstsprachen. Kontrastivität, Klassifikation und Typologie*, « Englisch und Romanisch », Tübingen, Niemeyer, p. 303.

120 Jean Forest, 2006, *Les anglicismes de la vie quotidienne des Québécois*, Montréal, Les Éditions Triptyque, p. 17.

121 J. Forest, *Les anglicismes...*, *op.cit.*, p. 65.

122 Jean Darbelnet, 1963, *Regards sur le français actuel*, Montréal, Les Éditions Beauchemin, p. 11.

123 Par ailleurs, ce type d'emprunts peut paradoxalement exercer une influence positive sur la langue car il augmente le poids de la condamnation des anglicismes (Linda Lamontagne, *La conception de l'anglicisme...*, *op.cit.*, p. 81).

124 Il faut distinguer l'usage des anglicismes de l'usage des canadianismes (Jacques Laurin, 1975, *Corrigeons nos anglicismes*, Montréal, Les Éditions de l'homme, p. 23). Dans la situation où l'on a besoin de nommer une réalité canadienne pour laquelle le français commun n'a pas d'équivalents, on tend à créer un **canadianisme** dont la forme peut bien être inspirée par l'anglais et qui, naturellement, fera partie du vocabulaire du français au Canada.

125 J. Darbelnet, 1976, *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 11.

Dans notre questionnaire ainsi que dans les opinions épilinguistiques des enquêtés et, par conséquent, dans le texte du présent livre, deux dénominations des lexèmes, qui sont en quelque sorte inspirés par l'anglais, sont utilisées. Premièrement, il s'agit du mot *anglicisme*, deuxièmement, on parle des mots anglais. Généralement, un *anglicisme* est un fait sémantique, qui peut induire une fausse synonymie à cause de sa forme semblable dans les deux langues, tandis qu'un *mot anglais* est un fait lexical, un emprunt direct à l'anglais<sup>126</sup>. Il existe toute une échelle de définitions des deux concepts<sup>127</sup>, mais, qui plus est, les enjeux terminologiques peuvent aller encore plus loin si l'on applique des critères spécifiques comme, par exemple, le degré d'assimilation de l'emprunt au système de la langue d'accueil<sup>128</sup>. Cependant, sans avoir l'intention de sous-estimer les compétences terminologiques des enquêtés, nous avons choisi de mettre les termes *anglicisme* et *mot anglais* sur un pied d'égalité pour les besoins de notre recherche sur le terrain. Cette approche ne contredit pas la méthodologie universellement acceptée car même celle-ci se caractérise par deux tendances divergentes : la première tendance fait une distinction entre *anglicisme* et *mot anglais*, la seconde considère tout emprunt anglais comme un *anglicisme*. Conformément aux résultats de la recherche de Linda Lamontagne<sup>129</sup>, la seconde tendance prédomine.

---

126 François D'Apollonia, 2010, *Le petit dictionnaire des québécoisismes*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, p. 9.

127 Linda Lamontagne, *La conception de l'anglicisme...*, *op.cit.*, pp. 13-14.

128 Cf. Juan Gómez Capuz, 2005, *La inmigración léxica*, Arco/Libros, Madrid.

129 Linda Lamontagne, *La conception de l'anglicisme...*, *op.cit.*, p. 94.